



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à dix huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges ROUVIER, Maire.

Présents : M. Georges ROUVIER, M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. MUNTER Daniel, Mme Laure BERDUGO, M. Olivier CORDOLEANI, M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE, M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL, Mme Irma MONACO.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Luc CABASSON donne pouvoir à M. Louis MACHUEL

Absents excusés sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Irma MONACO

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 6
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération n°2015-16 : Vote des subventions communales du Budget Primitif 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son maire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres autorisés à participer au vote,

✚ **DECIDE** d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessous :

6574	SUBVENTIONS	
	Association Syndicat libre des Arrosants rivière de la Nartuby	110.00
	Association Lei Gimerrri	2 500.00
	Association Crèche parentale DOREMI	19 000.00
	Association Office Central de la Coopération à l'Ecole	760.00
	Société de Chasse La Barre	600.00
	Amaac	300.00
	Collège Figanières	180.00
	Fondation du Patrimoine	50.00
657362	Subvention au CCAS	4 000.00

- ✚ Monsieur Jean-Marc MILESI et Monsieur Olivier CORDOLEANI déclare voter pour toutes les propositions proposées mais s'abstient de prendre part au vote en faveur de l'Association Syndicale Libre des Arrosants Riverains de la Nartuby de Rebouillon étant membre de celle-ci.
- ✚ Messieurs Jean-Luc CABASSON et Louis MACHUEL déclarent voter pour toutes les propositions proposées mais s'abstiennent de prendre part au vote en faveur de la Société de Chasse La Barre, étant membres de celle-ci.
- ✚ Madame Laure BERDUGO, déclare voter pour toutes les propositions proposées mais s'abstient de prendre part au vote en faveur de l'Association Lei Gimerrri étant membre de celle-ci.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme



Le Maire
Georges ROUVIER